

Règlement du concours de Danse Afro- Hip Hop

Article 1 : Organisateur

Le Label OSSAH RECORDS en partenariat avec l'association AFB DJIDJOHO organise le premier concours de danse Afro - Hip Hop de Aulnat, concours de danse qui réunit autant la Danse Traditionnelle que Moderne.

Article 2 : Forme et nature

Le concours est ouvert aux amateurs et semi-professionnels de Danse Afro-Hip Hop, enfants (de 5 à 13 ans) et adultes. Trois passages par groupe. Ce qui implique donc une phase de sélection pour la phase finale. L'ordre de passage se fera par tirage au sort. Les associations et ou écoles de danse ne seront autorisées à présenter que deux groupes de danse maximum (1 pour les enfants et 1 pour les adultes). Chaque groupe ne pourra pas dépasser 4 danseurs, staff inclus.

Article 3 : Candidats

La prestation ne peut se faire qu'à deux ou 4 participants maximum. Sur 3 passages d'une durée maximale de 3 minutes chacun. Peuvent concourir toutes les personnes non professionnelles ou semi-professionnelles (*attention, les recherches seront faites sur le niveau de danse des participants*).

Article 4 ; Modalités de participation

La participation requiert l' envoi d' un dossier complet d' inscription comprenant :

- Le formulaire d'inscription disponible sur simple demande à l'adresse suivante (contact@ossah-records.com) ou par téléphone au 07 53 60 23 25
- La photo d'identité des participants.
- Les sons sur lesquels les groupes vont concourir sont proposés par le Label et seront envoyés aux groupes en amont
- Le formulaire de renonciation au droit à l' image
- La lettre d' autorisation de publication des supports vidéo
- Un chèque de 50 euros à l'ordre de **OSSAH-RECORDS**

Tout dossier incomplet, non conforme ou arrivé hors délai sera rejeté après (le 31 mars 2025).

Article 5 : JURY

Le jury constitué de partenaires locaux et de professionnels de la danse sera très attentif aux points suivants :

- Respect du temps maximum de prestation accordé pour les participants et par passage
- Respect de l'heure de convocation soit 14h00 dans **la salle Raymond Ameil Bonne à Aulnat** pour tous les participants
- L'originalité de la chorégraphie dans le respect du règlement
- L'impact sur le public
- Tenues de scène

Article 6 : Composition des prix pour les participants adultes

1er prix : 1500 € avec signature possible de contrat pour l'élaboration de la chorégraphie des sons des Artistes du Label OSSAH RECORDS. - **2e prix : 1000 €**. - **3e prix : 500 €**.

Les 2 autres groupes se verront également faire une proposition de collaboration dans le cadre des projets futurs du Label OSSAH RECORDS.

Pour les enfants, des médailles sont prévues ainsi que des sacs de friandises. Il est également prévu

- Un shooting Photo proposé par notre partenaire
- Participation dans des tournages de clips musicaux du Label OSSAH RECORDS (avec autorisation préalable des parents et ou tuteurs légaux)

Il est rappelé que la restauration reste à charge des candidats. Aucun frais de déplacements ne sera pris en charge. Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Un accent particulier est mis sur le respect du public et des locaux sous peine de disqualification du concours :

- Tenues vestimentaires correctes (aucun signe distinctif politique, religieux) - Comportement sur scène (pas d'insulte raciste, sexiste, homophobe ou xénophobe) - Respect des consignes de sécurité et de santé publique (pas d'alcool ni de stupéfiants).

Article 7 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné. L'organisation ne saurait être rendue responsable des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. L'organisation se réserve le droit d'annuler le concours pour nombre insuffisant de candidats et pour toute raison indépendante de sa volonté. Chaque candidat s'engage à fournir une attestation de responsabilité civile, pour la participation aux manifestations éventuelles.

Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'organisation à utiliser librement les vidéos et images dans le but de communication et de promotion. Tout usage commercial est exclu sans accord préalable des participants.

Article 9 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature

Les candidatures devront être envoyées à
OSSAH RECORDS au 9 Rue Rabelais 63510
Aulnat au plus tard le lundi 31 Mars 2025
cachet de la poste faisant foi.